

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ARLES
COMMUNE DE MOLLEGES

Conseillers en exercice : 23
Présents : 23
Représentés : 00
Votes pour : 23
Votes contre : 00
Abstention : 00

Séance du : 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Objet : Dénomination des rues et numérotage métriques des lotissements

N°2026-04-23-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Madame le Maire rappelle qu'en 2011, un plan d'adressage avec numérotation métrique avait été initié sur la Commune.

Madame le Maire expose l'intérêt de le continuer et de le finaliser, en modifiant certaines voiries et les quelques lotissements restants par une dénomination routière plus précise, conformément à la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il serait opportun de remplacer la numérotation des habitations actuelle des dits lotissements par une numérotation métrique.

Le système de numérotation métrique attribuant un numéro à chaque bâtiment à partir du début de la voie, comporte de nombreux avantages par rapport au système traditionnel :

- Au niveau de la sécurité, les services de secours, les médecins trouvent plus facilement l'habitation de la personne à qui porter assistance en regardant simplement le compteur de leur véhicule,
- La tâche des facteurs et autres distributeurs privés sera simplifiée et le courrier mieux distribué.

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour ces motifs d'intérêt général.

La dénomination et le numérotage métrique des anciens lotissements sont ainsi présentés au Conseil Municipal, ainsi que les voiries posant problèmes.

Création d'une nouvelle rue en vue de futures constructions : Rue des Ombres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SUR le rapport de Madame le Maire,

VU l'article L 2121-29 du CGCT,

VU le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au Centre des Impôt Fonciers de la liste alphabétique des voies de la Commune et du numérotage des immeubles,

VU l'article n° 141-3 du Code de la Voirie Routière relatif à la mise à jour du tableau de classement des voies communales,

VU l'article L.2121-30 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 169 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite Loi 3DS) imposant au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des voies publiques et privées ouvertes à la circulation,

CONSIDERANT la nécessité de renommer les voies desservant les lotissements de la commune pour faciliter l'adressage des immeubles et lieux,

CONSIDERANT la nécessité d'homogénéité dans certaine voirie, comme l'avenue des Alpilles, qui à l'origine à un côté sur la dite avenue et l'autre sur un lotissement,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues à l'article L 2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune,

CONSIDERANT la nécessité de créer une nouvelle voie desservant des futures constructions prévues par la création de terrain à bâtir vendus par la commune,

A l'unanimité,

DECIDE de procéder à la dénomination des voies sur les lotissements et à la mise en concordance de diverses voies communales.

DECIDE que :

- L'avenue des Alpilles prendra son origine au croisement avec l'avenue du Lauron et le boulevard des Mûriers et se terminera au croisement avec l'avenue de Provence;
- Le lotissement « le Clos du Pêcher » intégrera le boulevard Clos du Capoun ;
- Le lotissement « L'Allée Campagne » deviendra Allée Campagne ;
- La route de Saint-Rémy (section de la R.D. 99) sera renommée route de Cavaillon sur son tronçon en direction de Plan d'Orgon et conservera son nom d'origine en direction de Saint-Rémy-de-Provence ;
- La rue desservant le lotissement « Le Grand Mail » et fusionnant avec l'avenue du Mas Neuf portera désormais le nom de ladite avenue du Mas Neuf.
- La nouvelle rue créée desservant les futures constructions sera nommée : Rue des Ombres.

ADOpte les dénominations suivantes comme indiquées dans le tableau annexé à la présente délibération :

- | | |
|-------------------------|---------------------------------|
| - Rue des Acacias, | - Impasse du Cèdre, |
| - Rue des Aubépines, | - Impasse Mas, |
| - Rue des Amandiers | - Impasse Clos du Moulin à Vent |
| - Rue Clos Montmajour, | - Rue Le Petit Mail |
| - Rue des Cyprès, | - Avenue des Alpilles |
| - Rue des Peupliers | - Avenue de Provence |
| - Rue des Magnolias, | - Avenue des Romarins |
| - Rue des Micocouliers, | - Route de Cavaillon |
| - Rue des Laurier, | - Boulevard Clos du Capoun |

APPROUVE le système de numérotation métrique retenu pour chaque point d'adressage conformément à la liste d'adressage jointe en annexe à la présente,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré en séance les jours mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le 24/04/2026
ID : 013-211300645-20260423-2026042311-DE



A Mollégès, le 23 avril 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès





Annexe unique :

- **Lotissement LES ACACIAS** devient : Rue des Acacias et Rue des Aubépines

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AD 284	15	Rue des Acacias
AD 270	16	Rue des Acacias
AD 271	22	Rue des Acacias
AD 283	35	Rue des Acacias
AD 282	39	Rue des Acacias
AD 272	42	Rue des Acacias
AD 281	75	Rue des Acacias
AD 280	83	Rue des Acacias
AD 276	109	Rue des Acacias
AD 279	97	Rue des Acacias
AD 278	103	Rue des Acacias
AD 277	105	Rue des Acacias

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AD 264	32	Rue des Aubépines
AD 262	35	Rue des Aubépines
AD 265	40	Rue des Aubépines
AD 261	41	Rue des Aubépines
AD 260	57	Rue des Aubépines
AD 266	60	Rue des Aubépines
AD 259	81	Rue des Aubépines
AD 258	87	Rue des Aubépines
AD 273	100	Rue des Aubépines
AD 268	105	Rue des Aubépines
AD 269	108	Rue des Aubépines

- **Lotissement LES AMANDIERS** devient : Rue des Amandiers

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 67	31	Rue des Amandiers
AC 64	37	Rue des Amandiers
AC 58	114	Rue des Amandiers
AC 63	121	Rue des Amandiers
AC 59	136	Rue des Amandiers
AC 60	142	Rue des Amandiers
AC 61	156	Rue des Amandiers
AC 50	162	Rue des Amandiers
AC 49	174	Rue des Amandiers
AC 62	183	Rue des Amandiers
AC 65	191	Rue des Amandiers
AC 48	192	Rue des Amandiers
AC 47	202	Rue des Amandiers
AC 46	220	Rue des Amandiers
AC 66	225	Rue des Amandiers
AC 45	238	Rue des Amandiers



- **Lotissement CLOS MONTMAJOUR** devient : Rue Clos Montmajour

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 31	14	Rue Clos Montmajour
AC 54	15	Rue Clos Montmajour
AC 32	32	Rue Clos Montmajour
AC 53	35	Rue Clos Montmajour
AC 52	45	Rue Clos Montmajour
AC 51	49	Rue Clos Montmajour
AC 33	67	Rue Clos Montmajour
AC 28	85	Rue Clos Montmajour
AC 26	110	Rue Clos Montmajour
AC 27	117	Rue Clos Montmajour
AC 25	124	Rue Clos Montmajour
AC 24	137	Rue Clos Montmajour
AC 12	149	Rue Clos Montmajour

- **Lotissement LES CYPRES** devient : Rue des Cyprès et Rue des Peupliers

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 19	46	Rue des Cyprès
AC 20	52	Rue des Cyprès
AC 41	58	Rue des Cyprès
AC 40	72	Rue des Cyprès
AC 39	78	Rue des Cyprès
AC 38	89	Rue des Cyprès
AC 37	103	Rue des Cyprès
AC 36	114	Rue des Cyprès
AC 35	124	Rue des Cyprès
AC 34	130	Rue des Cyprès
AC 29	136	Rue des Cyprès
AC 23	148	Rue des Cyprès
AC 13	166	Rue des Cyprès
AC 22	175	Rue des Cyprès
AC 15	181	Rue des Cyprès
AC 14	204	Rue des Cyprès
AC 8	210	Rue des Cyprès
AC 7	218	Rue des Cyprès
AC 6	230	Rue des Cyprès
AC 5	254	Rue des Cyprès
AC 17	266	Rue des Cyprès
AC 16	275	Rue des Cyprès
AC 21	285	Rue des Cyprès
AC 18	302	Rue des Cyprès
<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 4	11	Rue des Peupliers

- **Lotissements LA GARENNE et USCLAT** deviennent : Rue des Micocouliers, Rue des Lauriers et Rue du Cèdre

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AA 171	17	Rue des Magnolias
AA 172	25	Rue des Magnolias
AA 181	32	Rue des Magnolias
AA 173	59	Rue des Magnolias
AA 180	60	Rue des Magnolias
AA 174	69	Rue des Magnolias
AA 179	70	Rue des Magnolias
AA 175	97	Rue des Magnolias
AA 178	102	Rue des Magnolias
AA 176	109	Rue des Magnolias
AA 177	110	Rue des Magnolias

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AA 155	25	Rue des Micocouliers
AA 169	36	Rue des Micocouliers
AA 156	45	Rue des Micocouliers
AA 158	55	Rue des Micocouliers
AA 168	58	Rue des Micocouliers
AA 167	64	Rue des Micocouliers
AA 187 159	87	Rue des Micocouliers
AA 166	98	Rue des Micocouliers
AA 163	117	Rue des Micocouliers
AA 165	120	Rue des Micocouliers
AA 164	128	Rue des Micocouliers

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AA 149	7	Rue des Lauriers
AA 154	31	Rue des Lauriers
AA 157	76	Rue des Lauriers
AA 160	88	Rue des Lauriers
AA 145	109	Rue des Lauriers
AA 144	121	Rue des Lauriers
AA 161	124	Rue des Lauriers
AA 162	130	Rue des Lauriers

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AA 148	24	Impasse du Cèdre
AA 147	32	Impasse du Cèdre
AA 150	57	Impasse du Cèdre



- **Lotissement MAS** devient : Impasse Mas

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AD 196	25	Impasse Mas
AD 195	37	Impasse Mas
AD 191	66	Impasse Mas
AD 194	77	Impasse Mas
AD 193	91	Impasse Mas
AD 192	94	Impasse Mas

- **Lotissement LE CLOS DU MOULIN A VENT** devient : Impasse Clos du Moulin à Vent

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AD 222	21	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 229	28	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 228	36	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 223	51	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 227	68	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 226	72	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 224	73	Impasse Clos du Moulin à Vent
AD 225	75	Impasse Clos du Moulin à Vent

- **Lotissement LE PETIT MAIL** devient : Rue Le Petit Mail

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 82	16	Rue Le Petit Mail
AC 80	50	Rue Le Petit Mail
AC 81	58	Rue Le Petit Mail
AC 79	74	Rue Le Petit Mail
AC 78	78	Rue Le Petit Mail
AC 77	84	Rue Le Petit Mail
AC 72	94	Rue Le Petit Mail
AC 71	110	Rue Le Petit Mail
AC 70	116	Rue Le Petit Mail
AC 73	118	Rue Le Petit Mail
AC 74	122	Rue Le Petit Mail
AC 76	128	Rue Le Petit Mail
AC 75	184	Rue Le Petit Mail

- **Lotissement LES COQUILLADES** devient : Avenue des Alpilles et Avenue des Romarins

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 178	20	Avenue des Alpilles
AC 136	25	Avenue des Alpilles
AC 137	37	Avenue des Alpilles
AC 179	40	Avenue des Alpilles
AC 180	60	Avenue des Alpilles
AC 138	77	Avenue des Alpilles
AC 183	82	Avenue des Alpilles
AC 232	93	Avenue des Alpilles
AC 184	96	Avenue des Alpilles
AC 231	107	Avenue des Alpilles

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 141	23	Avenue de Provence
AC 185	28	Avenue de Provence
AC 186	42	Avenue de Provence
AC 148	63	Avenue de Provence
AC 187	70	Avenue de Provence
AC 149	85	Avenue de Provence
AC 189	106	Avenue de Provence
AC 155	113	Avenue de Provence
AC 190	128	Avenue de Provence
AC 156	149	Avenue de Provence
AC 191	156	Avenue de Provence
AC 161	185	Avenue de Provence
AC 162	189	Avenue de Provence
AC 163	191	Avenue de Provence
AC 171	217	Avenue de Provence
AC 192	222	Avenue de Provence
AC 172	233	Avenue de Provence
AC 193	248	Avenue de Provence
AC 173	257	Avenue de Provence
AC 174	263	Avenue de Provence
AC 194	264 + 268 + 272	Avenue de Provence
AC 175	279	Avenue de Provence
AC 198	298	Avenue de Provence
AC 199	320	Avenue de Provence

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AC 176	27	Avenue des Romarins
AC 201	35	Avenue des Romarins
AC 181	51	Avenue des Romarins
AC 200	54	Avenue des Romarins
AC 182	73	Avenue des Romarins
AC 197	76	Avenue des Romarins
AC 196	92	Avenue des Romarins
AC 188	95	Avenue des Romarins

- **Route de ST REMY** en direction de Plan d'Orgon devient

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
 Reçu en préfecture le 24/04/2026
 Publié le 24/04/2026

Route de Cavaillon

Berger
Levrault

ID : 013-211300645-20260423-2026042311-DE

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AW 139	8 + 9 + 14 + 16	Route de Cavaillon
AW 141	46 + 48	Route de Cavaillon
AW 142	64 + 86	Route de Cavaillon
AW 236 - 237 - 238	79	Route de Cavaillon
AW 152	129	Route de Cavaillon
AW 160	289	Route de Cavaillon
AW 163	291	Route de Cavaillon
AW 164	293	Route de Cavaillon
AW 163	295	Route de Cavaillon
AV 38	1165	Route de Cavaillon
AV 55	1533	Route de Cavaillon
AV 56	1535 + 1537	Route de Cavaillon
AT 80	2323	Route de Cavaillon
AT 79	2343	Route de Cavaillon
AT 68	2345 + 2347 + 2349	Route de Cavaillon
AT 63-62	2389 + 2475 + 2473 + 2477	Route de Cavaillon
AT 61	2495	Route de Cavaillon
AT 72	2501 A + 2501 B	Route de Cavaillon
AT 60-66-67	2503	Route de Cavaillon
AT 71	2505	Route de Cavaillon
AT 57	2631 + 2633 + 2635	Route de Cavaillon
AT 53	2757 + 2759	Route de Cavaillon
AT 52	2801	Route de Cavaillon

- **Lotissement LE CLOS DU PECHER** intègre : Boulevard Clos du Capoun

<u>Numéro de Parcelle</u>	<u>Nouveau Numéro</u>	<u>Nom de Rue</u>
AD 45 (B1169)	171	Boulevard Clos du Capoun
AD 44 (B 1170)	173	Boulevard Clos du Capoun
AD 43 (B 1171)	175	Boulevard Clos du Capoun
AD 42 (B 1172)	177	Boulevard Clos du Capoun
AD 41 (B 1173)	179	Boulevard Clos du Capoun
AD 40 (B 1174)	181	Boulevard Clos du Capoun
AD 52 (B 1175)	183	Boulevard Clos du Capoun
AD 51 (B 1176)	185	Boulevard Clos du Capoun
AD 50 (B 1177)	187	Boulevard Clos du Capoun
AD 49 (B 1178)	189	Boulevard Clos du Capoun